



Du menhir ... au château

www.malvesenminervois.fr

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

Lundi, Mardi et

Jeudi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**

COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Le Conseil municipal lors de sa séance du 2 mars 2020 a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2019 qui retrace financièrement l'activité de la commune au cours de l'exercice.

Les recettes de fonctionnement sont restées pratiquement identiques du fait de la stabilité des impôts locaux et des dotations de l'Etat après de fortes baisses au cours du mandat.

Les recettes d'investissement ont été importantes grâce à l'obtention de subventions auprès de nos partenaires: Conseil départemental, Conseil régional et de l'Etat grâce à notre implication dans la constitution des dossiers.

Il convient de souligner l'attribution de fonds spécifiques par Aude Solidarité qui a collecté les dons des autres collectivités au département suite aux événements d'octobre 2018.

En ce qui concerne la section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 654 282€ pour des recettes d'un montant de 775 552€, un excédent de 121 270€ est donc dégagé sur l'exercice 2019.

Ainsi le résultat net de fonctionnement vient accroître l'excédent cumulé des années précédentes, son montant global est de 649 509€.

Celui-ci nous permet ainsi de financer les investissements réalisés ou engagés en 2019 :

- l'extension du groupe scolaire
- les bâches incendie
- les travaux de voirie
- les travaux d'électrification
- l'étude sur le réseau pluvial

Ces investissements représentent un montant de 1 005 000€.

L'excédent reporté sur l'exercice 2020 est donc de 386 468€ et permettra d'alimenter le fonds de roulement nécessaire à l'activité et ainsi de participer au financement des projets à venir.

Par ailleurs le remboursement de l'emprunt du Parc « Andreoletti » a permis de baisser de façon significative l'endettement de la commune, de 648 000€ à 439 252€.

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**



N° 67 mars 2020

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- les frais de personnel53% (*Fonctionnement des services: secrétariat, agence postale communale, services technique et école*)
- les frais à caractère général24% (*Frais liés à l'activité*)
- les frais de gestion courante11% (*Différentes participations notamment au service incendie, Regroupement Pédagogique Intercommunal*)
- les charges financières2% (*Intérêts d'emprunt*)
- les subventions aux associations.....2,5%

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes:

- les impôts et taxes53,4%
- les dotations et participations24%
- les recettes diverses18%

Ces chiffres permettent de souligner un bon équilibre budgétaire, qui est tout de même marqué par l'absence de ressources propres à la commune.

Il faudra donc être vigilants sur les dépenses et n'engager des investissements que dans le cadre d'opérations subventionnées.

Une analyse récente des comptes de la commune par le trésorier municipal a validé ces chiffres et conforté notre gestion.

ÉLECTIONS

Les élections municipales se dérouleront:

- le 15 mars pour le 1^{er} tour
- le 22 mars pour le 2nd tour éventuellement.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h dans les locaux de la Mairie, merci de vous munir de la carte d'électeur.

En ce qui concerne l'élection du maire, si le Conseil municipal est complet suite au premier tour de scrutin, il devra se réunir dans la période du 20 au 22 mars 2020. En cas de second tour, la réunion devra avoir lieu du 27 au 29 mars 2020.

INFORMATIONS

Un descriptif des travaux effectués sur le château depuis 1999 est à disposition sur le site internet, les personnes ne possédant pas internet peuvent le demander au secrétariat de mairie.

SYSTÈME D'INFORMATION A LA POPULATION

La municipalité de Malves en Minervois est dotée d'un dispositif de téléalerte permettant d'informer la population d'événements particuliers.

Pour vous inscrire: - au secrétariat de mairie en remplissant le formulaire
- sur le site internet de la commune www.malvesenminervois.fr